

RAPPORT D'ÉVALUATION – 1^{ER} CYCLE

Université Rennes 2

Projet d'offre de formation de 1^{er} cycle
pour le contrat 2022 - 2027

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021

VAGUE B

Évaluation réalisée sur la base du dossier déposé le 28/05/2021

Rapport publié le 26/10/2021



Pour le Hcéres¹ :

Thierry Coulhon, Président

Au nom du comité d'experts² :

Mireille Bastien, Présidente

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

Présentation

En premier lieu, le comité tient à souligner que le document sur la politique de premier cycle remis par l'établissement est d'une qualité formelle qui n'est pas à la hauteur d'un document institutionnel de ce type.

L'ensemble des formations de premier cycle relève de l'une des cinq unités de formation et de recherche (UFR) de l'établissement : Arts, lettres, communication (ALC) ; Langues ; Sciences humaines ; Sciences sociales ; Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS). Ce découpage est toutefois encore en débat, l'établissement hésitant entre une restructuration des UFR et une redéfinition des champs thématiques de formation. Il convient d'admettre que le découpage actuel reflète certaines ambiguïtés : on constate par exemple que l'intitulé STAPS renvoie aussi bien à celui d'une des UFR actuelles qu'à l'intitulé de diplômes de licence par ailleurs inscrits dans des domaines de formation différents (*Sciences, technologie, santé* (STS) et *Sciences humaines et sociales* (SHS)) ou encore que la L *Information-communication* ne s'inscrit pas dans le même domaine que les autres formations proposées par son UFR de rattachement (ALC).

L'état d'inachèvement du futur projet de l'établissement explique vraisemblablement l'ambiguïté ou l'incomplétude de certaines informations fournies par celui-ci et sur lesquelles doivent reposer les avis du comité. Aux 34 formations soumises à l'examen du Hcéres (22 L, dont 6 en création ; 12 LP, dont 1 en création) s'ajoutent 4 diplômes d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST) qui viennent compléter l'offre de premier cycle.

En l'état, les licences et licences professionnelles se distribuent pour environ trois quarts d'entre elles, à titre principal, dans les deux domaines majeurs de Rennes 2 : Arts, Lettres, Langues (ALL) d'une part, et Sciences humaines et sociales (SHS) d'autre part. Les secteurs Sciences, Technologie, Santé (STS) et Droit, Économie, Gestion (DEG) agrègent le quart restant dans une proportion majoritaire en STS. Soulignons que la moitié de l'ensemble de ces formations de premier cycle s'inscrit à titre secondaire dans un autre domaine que son domaine principal selon des combinaisons justifiées en substance par leurs objectifs pédagogiques (ALL<->DEG, SHS<->STS, SHS<->DEG).

L'Université Rennes 2 entend affirmer les axes fondant son identité, notamment sa politique relative à la formation en langues, y compris celles à faibles effectifs alors considérées comme « langues de travail », sans exclure cependant les coopérations avec les autres établissements comme Rennes 1 pour les formations relatives à la santé (avec une demande de co-accréditation pour la L *Sciences pour la santé*).

Le contexte local de dissolution de la communauté d'universités et d'établissements Université Bretagne Loire a amené à renforcer les partenariats entre établissements locaux (notamment Rennes 1) et cinq écoles (l'École normale supérieure, ENS Rennes ; l'École des hautes études en santé publique, EHESP ; l'Institut d'études politiques, IEP Rennes ; l'Institut national des sciences appliquées, INSA ; l'École nationale supérieure de chimie de Rennes, ENSCR) dans le cadre de nombreux projets pédagogiques en direction de l'amélioration de la formation initiale comme de la formation tout au long de la vie. Rappelons ici quelques-unes des actions mentionnées lors du bilan : le projet « Coursus IDE@L (Innover, développer, étudier, agir, se lancer) » obtenu dans le cadre du programme d'investissements d'avenir (PIA) Nouveaux cursus universitaires (NCU) et le projet « DESIR » obtenu dans le cadre de l'appel à projet Développement d'universités numériques expérimentales (DUNE) ; etc. Le rapprochement des établissements du site devrait contribuer à la personnalisation des parcours étudiants dont on peut noter l'ébauche dans la structure générale des formations, notamment dans celles de premier cycle (principe général de majeure/mineure).

L'inclusion dans le tissu socio-économique local, fortement revendiquée, est réalisée dans deux directions : le secteur culturel et le secteur social. Outre les formations y faisant explicitement référence dans leurs intitulés (e.g. L *Arts du spectacle* ; LP *Techniques du son et de l'image* ; L *Administration économique et sociale* ; LP *Métiers des administrations et des collectivités territoriales* ; etc.), le contenu des fiches de demande d'accréditation corrobore cette orientation. Signalons par ailleurs que la formation dispensée par les lycées rennais pour l'obtention du diplôme national *Métiers d'art et du design* (DN MADE) fait l'objet d'une convention entre l'établissement et ces lycées, laquelle permet la délivrance du grade de licence à leurs titulaires, et qu'un partenariat est engagé avec d'autres structures de formation publiques et privées dans le cadre d'un projet « Grande école des solidarités » sur lequel toutefois, aucune précision n'est apportée.

Notons par ailleurs que la mise en place effective de la réforme des études de santé (parcours L.AS et PASS) et la demande de co-accréditation d'une nouvelle licence ont contribué à consolider les liens avec deux autres universités bretonnes (Université de Rennes 1 et Université Bretagne-Sud).

Avis sur le pilotage de l'offre de formation de 1^{er} cycle

Un « groupe de formation », au niveau central, réunit des membres de l'équipe présidentielle compétents en matière de formation (vice-présidents délégués à la formation, vice-présidente chargée de la vie étudiante et de la vie des campus), des représentants de la direction générale des services et des directions des services concernés. Le renforcement de la Direction des études et de la vie universitaire (DEVU) à hauteur de huit personnes soutient, de manière significative, cet engagement institutionnel. La chaîne de pilotage schématisée dans le dossier d'accréditation met en évidence la cohérence forte de la structuration. Il conviendra cependant de veiller à la définition précise des missions de ce groupe, par ailleurs sans représentants étudiants, pour éviter tout risque d'interférences avec d'autres structures institutionnelles.

Quoique leur présence ne soit pas signalée dans le « groupe de formation », l'implication des étudiants dans le pilotage des formations est mentionnée à de nombreuses reprises dans le document. Outre leur participation réglementaire aux instances (deux vice-présidences étudiantes ; membres de la Commission formation et vie universitaire, CFVU), on note l'institutionnalisation de leur présence dans les conseils de perfectionnement dont la systématisation et l'homogénéisation sont désormais cadrées par une charte. Bien que plus variable, puisque dépendante des effectifs de chaque formation, leur présence dans les conseils pédagogiques est aussi annoncée par l'établissement. Des enquêtes sur l'évaluation des formations renforcent ces mesures en dépit d'une mobilisation plutôt faible des étudiants (moins d'un tiers de participation). On regrette que ne soit pas précisée la façon dont les enquêtes d'évaluation des enseignements, qui contribuent pourtant largement à la démarche d'amélioration des formations, seront conduites, harmonisées et utilisées.

Une brève présentation des dispositifs favorisant la participation de la recherche et du monde socio-économique au pilotage des formations laisse penser que le rôle des trois vice-présidents (recherche, politique culturelle, valorisation), se limite aux échanges qui se tiennent lors des réunions du bureau de direction, dont ils sont membres. La chaîne de discussion et de décision est par ailleurs difficile à comprendre : comme l'indique le document, les débats sur les orientations stratégiques se tiennent au sein de ce bureau mais aussi au sein du groupe formation tel que défini *supra*. De surcroît, des groupes de travail *ad hoc* peuvent être créés en fonction d'objectifs spécifiques. On regrette que l'initiation à la recherche dans l'ensemble des licences générales, pourtant demandée par le comité lors du bilan, ne fasse pas l'objet d'une prescription plus ferme. On s'étonne également qu'en dépit d'une volonté affirmée de professionnalisation des formations, le principe de l'alternance ne fasse pas l'objet d'une priorité d'établissement.

Le renforcement de la structure majeure/mineure de la licence s'accompagne de l'élargissement du catalogue d'unités d'enseignement d'ouverture (UEO) thématiques et professionnelles et d'UE de disciplines complémentaires (UEDC) qui constituaient déjà l'une des principales forces et richesses de l'établissement. Pour accroître l'ouverture et donc l'individualisation des parcours, les équipes pédagogiques sont fortement incitées à proposer des enseignements portés par plusieurs départements de formation. La collaboration inter-composantes semble déjà engagée, puisqu'il est indiqué qu'un important travail commun a permis d'optimiser l'UE « Méthodologie ».

Toutefois, afin d'éviter tout risque de dispersion des étudiants, notamment les plus fragiles, et pour appuyer la cohérence de leur progression, les équipes pédagogiques sont encouragées à mettre en place des mesures ciblées d'accompagnement (par exemple, listes d'associations pertinentes d'UE construites en amont par les équipes pédagogiques des différents départements concernés). Notons que l'organisation d'un réseau des directions d'études mobilisant l'ensemble des équipes de licence est particulièrement judicieuse dans la démarche d'aide à la réussite étudiante.

La structuration renforcée d'un pôle de pilotage au sein de la DEVU (avec des personnels spécifiques) et celle (désormais systématique) de conseils de perfectionnement dans les mentions de licences et licences professionnelles devraient permettre d'améliorer le suivi de l'offre de formation ainsi que celui des innovations pédagogiques dans lesquelles l'établissement est fortement engagé, qu'il s'agisse du projet DESIR ou du projet Cursus IDE@L (ce dernier consistant notamment en une base de ressources pédagogiques en ligne modulables, particulièrement adaptées à la formation tout au long de la vie). Au-delà des seules urgences de la crise sanitaire et des vagues d'accréditation, une plus grande régularité dans la transmission des données produites par ces instances aux composantes est louablement annoncée. Une impulsion par l'établissement sur la politique de stages dans les licences générales ainsi que sur les modalités de leur organisation et de leur suivi serait, en outre, souhaitable.

Avec le renforcement du pôle pilotage de la DEVU, la formalisation de groupes de travail thématiques ouverts au monde socioprofessionnel et la systématisation des conseils de perfectionnement, l'Université Rennes 2 cherche à clarifier les rôles et les modalités d'articulation des divers acteurs impliqués dans le suivi et l'évolution qualitative des formations.

La mise en place d'outils communs pour les maquettes et les modalités de contrôle de connaissances ainsi que celle d'un système d'information décisionnel initié par l'établissement visent une fiabilisation des données ainsi qu'une harmonisation des pratiques et des critères d'évaluation dans le pilotage des formations à toutes les échelles. Il aurait été intéressant de préciser, en l'illustrant notamment par des exemples, la nature et l'intérêt des outils prévus afin que l'on puisse en apprécier la pertinence et l'efficacité.

Lors de sa visite consacrée au bilan, le comité Hcéres avait souligné la qualité informative et formelle des données fournies par l'Observatoire des parcours étudiants et de l'insertion professionnelle (suivi des diplômés et des cohortes de néo-bacheliers, évaluation des formations). Il appartient dorénavant à l'ensemble des responsables de formation et aux équipes pédagogiques de se les approprier pleinement pour en faire de véritables outils de pilotage et d'amélioration des formations.

Avec une charte qui y garantit une représentation majoritaire des étudiants et des professionnels (30 % + 25 % respectivement) et qui définit des pratiques harmonisées en termes de production et de transmission de leurs comptes rendus, les conseils de perfectionnement doivent se saisir de ces données pour devenir des instances collégiales de propositions éclairées en matière d'évolution des formations. Toutefois, dans la mesure où le taux de représentants des enseignants-chercheurs est fixé à 30 %, on s'interroge sur le statut des 15 % non répertoriés dans la composition des conseils. Il conviendra par ailleurs de s'assurer qu'il n'y ait pas de confusion entre les rôles respectifs de cette structure de pilotage et de celle des conseils pédagogiques dont la composition et la fonction restent vagues.

Globalement, en termes de pilotage, l'établissement a pris en compte les avis formulés par le comité lors du bilan. Ce n'est malheureusement pas le cas de la plupart des formations. Soulignons cependant que certaines équipes pédagogiques (licences *Administration économique et sociale*, *Histoire de l'art et archéologie*, *Géographie et aménagement*, *Musicologie* et *Sociologie*) se sont vraiment attachées à détailler les mesures qu'elles comptaient appliquer pour répondre à l'ensemble des recommandations.

Avis sur l'organisation pédagogique de l'offre de formation de 1^{er} cycle

Une importante volonté d'accompagnement des étudiants est affichée par l'établissement.

Prenant notamment appui sur les modalités d'admission telles que définies dans Parcoursup, les dispositifs d'accueil et d'orientation des étudiants de licences générales ont fait l'objet d'un réel travail de clarification. L'individualisation des parcours s'appuie sur un dispositif de réorientation en cours de cursus, au service duquel a été construite une organisation administrative et pédagogique efficace.

Les licences professionnelles, dont l'ancrage dans les dispositifs d'orientation déjà mis en place est solide, gagneraient en clarté et attractivité si elles faisaient l'objet d'une meilleure communication en direction des publics cibles (étudiants et équipes pédagogiques des licences générales notamment).

Ajoutons enfin que ces mesures, déjà appréciables, gagneraient à être complétées, quel que soit le secteur concerné, par des informations homogènes et facilement accessibles sur les poursuites d'études, notamment vers les masters.

L'organisation générale en majeure/mineure permet d'ouvrir sur trois types de parcours selon le choix de l'étudiant : poursuite dans la discipline « majeure » ou réorientation de droit dans la discipline « mineure » ou réorientation soumise à condition. Un jeu d'unités d'enseignements reconnues comme « complémentaires » ou « d'ouverture » sous-tend l'ensemble du dispositif. Par ailleurs, certaines labellisations pourront compléter tel ou tel parcours personnalisé de formation (par exemple, « parcours européen », « parcours engagement »).

La prise en compte d'une logique de blocs de compétences est annoncée avec un dispositif qui viserait à produire des documents permettant de rendre lisible la correspondance entre les structures et contenus de formations d'une part et les compétences figurant dans les fiches du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) d'autre part. La démarche devrait être généralisée à l'ensemble des formations.

Cette structuration pédagogique combinée à l'ampleur - par ailleurs appréciable - de l'enseignement des langues n'est cependant pas sans susciter quelques interrogations, les principales concernant la faisabilité réelle du dispositif et sa lisibilité aussi bien par le monde socio-économique en direction duquel de nombreuses actions sont engagées, que par les étudiants eux-mêmes. En ce sens, la structuration des maquettes en blocs de connaissances et de compétences (cf. art 9 de l'arrêté du 30 juillet 2018) mentionnée par certaines formations devra être effective pour l'ensemble des mentions du nouveau contrat, en formalisant davantage la démarche (composition d'un bloc de compétences, critères de validation, notamment).

De manière générale, le comité attire l'attention de l'établissement sur le fait que la cohérence entre les structures et contenus de formations et les fiches RNCP devrait être assurée par un document de cadrage. Il conviendra de s'assurer de sa réelle mise en œuvre par la structuration des maquettes en blocs de

compétences et de connaissances (voir *supra*) afin que tous les cursus soient lisibles et valorisés. Les liens déjà solides avec les partenaires socio-professionnels ne pourraient alors qu'être renforcés, répondant ainsi à la volonté affichée de tenir compte des besoins du territoire, en amont dans l'identification de ces besoins, en aval dans les conseils de perfectionnement.

L'individualisation des parcours, dont témoigne la structure déjà évoquée des licences, s'appuie notamment sur le projet Cursus IDE@L. Celui-ci est notamment destiné à aider l'étudiant dans la construction de son programme de formation décliné en « blocs d'apprentissage » et cohérent avec son propre projet de formation. Il convient d'attirer l'attention de l'établissement sur les risques de confusion que peut entretenir la multiplication de termes parfois proches (par exemple, blocs de compétences / blocs de formation / blocs d'apprentissage) et donc sur les risques de ralentir la mise en œuvre de la réalisation du projet de formation. Pour l'instant, le travail n'est pas totalement mené à bien. Il importe donc d'en suivre attentivement la mise en œuvre au sein de chaque mention.

Outre la mise en place de la réforme de l'accès aux études de santé (parcours L.AS dans deux des licences proposées par Rennes 2 - *Psychologie* ; STAPS -), on note la demande de création en co-accréditation, avec les universités de Rennes 1 et de Bretagne Sud, d'une licence *Sciences pour la santé* pour les formations paramédicales (soins infirmiers, masso-kinésithérapie, pédicurie-podologie, ergothérapie). La fiche de demande d'accréditation de cette licence pose un certain nombre de questions : d'une part, on ne comprend pas comment s'articulent les 1 500 heures de formation annoncées avec les heures des formations paramédicales ; d'autre part, on ne connaît pas les sections du conseil national des universités (CNU) des enseignants-chercheurs intervenants qui garantiraient la qualité universitaire des enseignements (notamment en santé) ; enfin, on ignore la nature de l'accord entre les deux universités rennaises (sachant que Rennes 2 n'est pas porteuse d'une composante santé) et la raison pour laquelle les étudiants en L.AS de Rennes 1 seraient privilégiés par rapport à ceux de Rennes 2. On s'étonne par ailleurs que les heures d'enseignement de santé en L.AS STAPS soient en supplément du volume horaire de la première année, alors que celle-ci comprend de nombreux enseignements en physiologie. Cette information n'est pas précisée dans la fiche de la licence *Psychologie*.

On apprécie la possibilité d'hybridation pour les publics spécifiques dispensés d'assiduité, qui peuvent suivre une ou plusieurs UE à distance quand la formation est proposée en enseignement à distance.

Si la valorisation de l'ouverture à l'international et la formation à la culture et aux compétences numériques font partie des atouts de l'établissement, la politique en matière d'innovations pédagogiques, en matière de stages (objectifs, accompagnement, validation, etc.) et en matière d'intégrité éthique et scientifique apparaît peu.

Le passage à une logique de compétences devra s'accompagner d'une évolution des dispositifs d'évaluation, qui s'apparente à une transformation structurelle reposant sur une redéfinition de nombreux concepts (compétences et évaluation ; hybridation des formations ; contrôle continu intégral ou partiel ; parcours personnalisés et réorientation). Il conviendrait de structurer l'ensemble avec le contrat pédagogique qui, même lorsqu'il est en place, a parfois une vocation plus formelle que pédagogique.

Enfin, s'agissant des jurys, le document se contente d'évoquer un cadrage sans aucune autre précision, si bien qu'il n'est pas possible d'évaluer la pertinence de leur composition et de leur fonctionnement.

Les formations

Domaine : Arts, lettres, langues

Intitulé de la formation	GL/L/LP	Établissement(s)	Avis sur l'accréditation
Arts du spectacle	L	Université Rennes 2	Pas d'avis, synthèse d'autoévaluation non déposée.
Arts plastiques	L	Université Rennes 2	Avis favorable
Histoire de l'art et archéologie	L	Université Rennes 2	Avis favorable
Humanités	L	Université Rennes 2	Pas d'avis, synthèse d'autoévaluation non déposée.
Langues étrangères appliquées	L	Université Rennes 2	Avis favorable
Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	L	Université Rennes 2	Avis favorable
Lettres	L	Université Rennes 2	Pas d'avis, synthèse d'autoévaluation non déposée.
Musicologie	L	Université Rennes 2	Avis favorable
Métiers du design	LP	Université Rennes 2	Avis réservé avec recommandations : prendre en compte la totalité des remarques faites lors du bilan, notamment sur l'adossement à la fiche RNCP et les taux de poursuites d'études.
Métiers du livre : documentation et bibliothèques	LP	Université Rennes 2	Pas d'avis, synthèse d'autoévaluation non déposée.
Techniques du son et de l'image	LP	Université Rennes 2	Pas d'avis, synthèse d'autoévaluation non déposée.

Domaine : Droit, économie, gestion

Intitulé de la formation	GL/L/LP	Établissement(s)	Avis sur l'accréditation
Métiers de l'immobilier : gestion et administration de biens	LP	Université Rennes 2	Création Avis réservé avec recommandations : veiller à la diversité des recrutements notamment dans les licences de l'université ; veiller à la qualité de l'insertion professionnelle à l'issue de la LP ; mettre en place un conseil de perfectionnement actif et intégrer dans l'équipe pédagogique des enseignants-chercheurs des sections CNU adaptées.

Domaine : Sciences humaines et sociales

Intitulé de la formation	GL/L/LP	Établissement(s)	Avis sur l'accréditation
Administration économique et sociale	L	Université Rennes 2	Avis favorable
Géographie et aménagement	L	Université Rennes 2	Avis favorable
Histoire	L	Université Rennes 2	Avis favorable
Information-communication	L	Université Rennes 2	Pas d'avis, synthèse d'autoévaluation non déposée.
Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales	L	Université Rennes 2 Université de Rennes 1	Avis favorable
Psychologie	L	Université Rennes 2	Avis favorable
Sciences de l'éducation	L	Université Rennes 2	Avis favorable
Sciences et techniques des activités physiques et sportives : éducation et motricité	L	Université Rennes 2	Création Avis réservé avec recommandation : pour la L.AS, inclure les 96 heures d'enseignements de santé dans la maquette et dans les 60 crédits ECTS de la première année.
Sciences et techniques des activités physiques et sportives : management du sport	L	Université Rennes 2	Création Avis réservé avec recommandation : pour la L.AS, inclure les 96 heures d'enseignements de santé dans la maquette et dans les 60 crédits ECTS de la première année.
Sociologie	L	Université Rennes 2	Avis favorable
Aménagement paysager : conception, gestion, entretien	LP	Université Rennes 2	Avis défavorable : aucune réponse n'a été apportée aux remarques faites lors bilan alors que la formation a été explicitement citée dans les points d'attention.
Développement de projets de territoires	LP	Université Rennes 2	Avis favorable
Intervention sociale : insertion et réinsertion sociale et professionnelle	LP	Université Rennes 2	Avis favorable
Métiers de l'animation sociale, socio-éducative et socioculturelle	LP	Université Rennes 2	Avis favorable

Métiers de la GRH : formation, compétences et emploi	LP	Université Rennes 2	Avis défavorable : au vu des informations disponibles, l'intitulé des parcours ne correspond en rien à de la GRH.
Métiers des administrations et collectivités territoriales	LP	Université Rennes 2	Avis favorable

Domaine : Sciences, technologies, santé

Initulé de la formation	GL/L/LP	Établissement(s)	Avis sur l'accréditation
Sciences et techniques des activités physiques et sportives : activité physique adaptée et santé	L	Université Rennes 2	Création Avis réservé avec recommandation : pour la L.AS, inclure les 96 heures d'enseignements de santé dans la maquette et dans les 60 crédits ECTS de la première année.
Sciences et techniques des activités physiques et sportives : entraînement sportif	L	Université Rennes 2	Création Avis réservé avec recommandation : pour la L.AS, inclure les 96 heures d'enseignements de santé dans la maquette et dans les 60 crédits ECTS de la première année.
Sciences et techniques des activités physiques et sportives : ergonomie du sport et performance motrice	L	Université Rennes 2	Création Avis réservé avec recommandation : pour la L.AS, inclure les 96 heures d'enseignements de santé dans la maquette et dans les 60 crédits ECTS de la première année.
Sciences pour la santé	L	Université Rennes 2 Université de Rennes 1 Université Bretagne-Sud	Création Avis défavorable : la fiche ne permet pas de comprendre la structure de la formation (on ignore si les 1 500 heures de formation annoncées dans la fiche s'ajoutent aux heures des formations paramédicales). On ne connaît pas les sections CNU des enseignants-chercheurs intervenants qui garantirait la qualité universitaire des enseignements (notamment en santé). On ignore la nature de l'accord entre les deux universités rennaises (sachant que Rennes 2 n'est pas porteuse d'une composante santé) et la raison pour laquelle les étudiants en L.AS de Rennes 1 seraient privilégiés par rapport à ceux de Rennes 2.
Animation, gestion et organisation des activités physiques et sportives	LP	Université Rennes 2	Avis favorable
Métiers de la forme	LP	Université Rennes 2	Avis favorable

Observations de l'établissement



**Observations sur le rapport relatif
au
Projet d'offre de formation de 1er cycle pour le contrat 2022 - 2026**

L'université Rennes 2 remercie le comité d'experts pour son rapport produit dans des conditions difficiles pour tous. Elle tient toutefois à formuler plusieurs remarques : certaines générales dont elle espère qu'elles seront aussi utiles au HCERES dans sa démarche d'amélioration continue que les siennes le sont pour les établissements qu'elle évalue; d'autres plus spécifiques. C'est la règle de l'exercice, ces remarques sont critiques, mais elles ne doivent être lues qu'au regard de l'impatience de l'université à trouver en l'HCERES un partenaire définitivement constructif en matière d'évaluation.

I. Remarques générales

D'un point de vue formel, en dépit des demandes de modification transmises au HCERES avec la remontée d'erreurs factuelles, certaines affirmations critiques émises par le comité restent trop floues pour être utiles et jettent inutilement le discrédit sur le dossier transmis par l'université. Ainsi, les remarques introductives sur la qualité formelle du dossier transmis ne sauraient être mises à profit par l'université qu'étayées par des exemples spécifiques. L'université a elle-même constaté que les "fiches identité" remontées par les équipes étaient d'une qualité et surtout d'une complétude variable. Le contexte sanitaire complexe dans lequel le travail a été mené l'explique en partie et l'université l'assume. Toutefois, un cadrage formel plus explicite des attentes du HCERES (nb de caractères par item; nature détaillée des informations exigées et attendues; ...) contribuerait, sans nul doute, à normaliser et améliorer le cas échéant la qualité des documents transmis.

Comme cela a par ailleurs été déjà noté par l'université dans les observations qu'elle a envoyées en avril 2021 au HCERES à propos de son "bilan de la mise en œuvre de l'offre de formation de 1er cycle", elle reste surprise que le HCERES considérant que des informations lui faisaient défaut (p. 3, sur la "Grande Ecole des Solidarités"; p. 6, sur les jurys) ne les aient pas simplement demandées et que des affirmations erronées (p. 5, à propos des informations relatives à la poursuite d'études) soient maintenues, alors que l'information précise a été transmise parmi la remontée d'erreurs factuelles, au titre que: *"cette précision aurait dû être fournie dans le dossier"*. De façon également surprenante, on s'étonne qu'en dépit de la phrase suivante figurant dans le cadrage des formations de 1^{er} cycle votés par la CFVU de l'université dont le comité avait connaissance : *"l'initiation à la recherche doit être clairement identifiée dans la formation de L, soit au travers d'une UE*

pleinement identifiée, soit dans le cadre d'un Élément Constitutif intégré à une UE", il maintienne dans sa réponse à la demande de corrections d'erreurs factuelles que "l'existence d'une UE ou d'un EC, sans plus de précisions, n'est pas une prescription très ferme". De la même manière, on s'étonne que le comité puisse maintenir que les modifications apportées à certaines formations sont le fruit de ses propres recommandations alors que le rapport définitif, comme cela a été notifié dans la remontée des erreurs factuelles, a été transmis aux équipes à une date où le travail d'élaboration des fiches identité était dans l'immense majorité des cas déjà achevé (on se félicite en revanche de cette convergence de vue).

Deux remarques enfin sur l'ensemble de la démarche : D'une part, l'université regrette la dislocation de la procédure entre licence et master. Si elle a répondu de manière positive à la proposition du HCERES au début de la crise sanitaire, elle constate que cette procédure en deux temps rend difficile pour les uns comme pour les autres l'appréciation d'une offre de formation nécessairement globale. D'autre part, elle constate que la procédure décidée par le HCERES (évaluation globale des formations de premier cycle, visite et audition d'un petit nombre d'entre elles uniquement, et avis relatif à l'accréditation pour chacune d'entre elles) entraîne des effets déformants. L'université constate en effet que, de façon générale, les formations de L ou LP pour les quelles les avis sont un peu développés concernent des formations attachées à des départements dont les membres ont été effectivement auditionnés par le comité.

2) Remarques spécifiques

L'université prend acte des remarques répétées du HCERES sur les conseils de perfectionnement dont le cadrage, voté au printemps 2021, sera appliqué à compter de l'année universitaire 2021-2022 (la recommandation relative à la LP métiers de l'immobilier apparaît à ce titre superflu). Précisons à ce propos qu'au sein de ces conseils, les 15% sur le statut desquels le comité s'interroge (p.5) correspondent à la représentation des personnels Biats. De la même manière, elle entend les remarques relatives à l'approche par compétence, bien que certaines remarques lui semblent contradictoires (p. 5 : "*avec un dispositif qui viserait à produire des documents [...] La démarche devrait être généralisée à l'ensemble des formations.*" vs p. 6 : "*... le comité attire l'attention de l'établissement sur le fait que la cohérence entre les structures et contenus de formations et les fiches RNCP devrait être assurée par un document de cadrage.*"). Ces remarques conjuguées –voir également ci-dessous ce qui est dit des stages ou de l'alternance- sont évidemment articulées par le comité avec la question de l'insertion professionnelle des étudiants et celle du rapport des formations avec les mondes socio-professionnels (également désignés monde socio-économiques dans le rapport) auxquelles l'université est sensible. Elle continue toutefois à croire que la transmission des savoirs reste également une mission de l'Université et regrette que beaucoup de remarques n'envisagent les formations qu'au regard de cette unique dimension adéquationniste.

Concernant les stages sur lequel le rapport attire l'attention à plusieurs reprises (en particulier p. 4), on rappelle que si toutes les formations ne font pas figurer de stage obligatoire dans leur maquette, l'université a mis en place une UEO stage qui permet de façon incitative à tous les étudiants de valoriser leur stage facultatif au sein de leur formation et qu'un bilan global des stages est proposé chaque année à la CFVU. En revanche, l'impulsion souhaitée –si elle consiste en la mise en place universelle de stages obligatoires au sein des licences générales- relève du vœu pieux. Chacun sait que les lieux de stages ne sont pas extensibles et qu'il est peu judicieux d'instituer une concurrence pour les stages entre licences et masters. Par ailleurs, le stage n'est pas l'unique moyen d'interaction des étudiants avec nos partenaires socio-professionnels. Au cours du premier cycle et notamment en licence générale, les séquences d'apprentissage par projet impliquant des partenaires extérieurs avec un accompagnement fort des équipes pédagogiques constituent de réels leviers de spécialisation progressive au profit des étudiants dans le respect de l'arrêté de Licence.

Au sujet de l'alternance enfin, sur laquelle le rapport attire l'attention, nous souhaitons rappeler qu'elle constitue la modalité d'enseignement privilégiée de nos licences professionnelles (on s'étonne d'ailleurs à ce titre que, de façon paradoxale, la seule licence pro de l'établissement intégralement –LP aménagement paysager- organisée en apprentissage reçoivent un avis négatif). La généralisation à l'ensemble du premier cycle que le comité appelle de ses vœux semble peu réaliste au regard des effectifs importants de certaines filières; des lieux d'accueil effectivement disponibles, et des objectifs spécifiques de ces formations qui pour beaucoup d'entre elles visent une poursuite d'études en master. De surcroît, l'alternance ne constitue pas à nos yeux une garantie pour le développement de la professionnalisation, car elle ne permet pas l'individualisation des parcours qui constitue en revanche un enjeu prioritaire à nos yeux pour les licences générales.

Rennes, le 22 septembre 2021


UNIVERSITÉ
RENNES 2
La Présidente
C. Rivalan Guego
C. RIVALAN GUEGO

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)